

Définition Caponnière : (n.f.) Terme de fortification. En architecture militaire, une caponnière est un ouvrage bas muni de postes de tir pour flanquer un fossé. La double-caponnière est une galerie de communication reliant une place forte à un ouvrage de défense avancé

De l'italien caponiera, cage servant à engraisser les chapons. Il est appliqué pour la première fois aux fortifications dans le Dictionnaire Royal de François Pomey (1691) : « Caponniere, logement couvert & creusé dans le fond d'un fossé sec, & élevé de terre de deux pieds, couvert au dessus de planches et de terre d'où une vingtaine de soldats tirent par des embrasures. »

© Stéphane William Gondoin, webmaster et propriétaire du site www.normannia.fr ; avec son aimable autorisation.

